

Vœu du groupe EELV pour une loi de protection et de promotion des langues et cultures régionales de France

La diversité linguistique et culturelle dans le monde est un enjeu majeur pour les années à venir. En France, les langues régionales et en particulier l'occitan font partie des langues classées « en danger sérieux d'extinction » selon l'UNESCO. Ceci appelle une politique de sauvegarde et de développement de la langue et de la culture occitanes et des actions significatives conduites en partenariat avec les différentes collectivités territoriales et l'État, qui a une responsabilité particulière sur cette question.

En effet, la France a ratifié la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » ainsi que la « Convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité ». De plus, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République a introduit dans la Constitution un article 75-1 qui indique que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Par ailleurs, la présence de cet article au sein du titre consacré aux collectivités territoriales donne toute sa légitimité à celles-ci, pour conduire des actions de promotion et de développement des langues régionales en lien avec l'Etat.

La langue et la culture occitanes constituent un élément de l'identité, du patrimoine et de la richesse vivante de notre agglomération. Une action volontariste est menée depuis de nombreuses années dans ce domaine. Elle s'appuie entre autre sur :

- L'action du conservatoire occitan, fondé en 1971 pour sauvegarder le patrimoine culturel occitan,
- Le développement des activités des associations hébergées à la maison de l'Occitanie, lieu inauguré conjointement par la ville, le département et la région en 2006
- La mise en place de l'Amassada, le conseil de développement de l'occitan, en 2009 par le conseil régional Midi-Pyrénées,
- La convention cadre de partenariat entre Rectorat et la Région, portant sur l'ouverture d'écoles publiques bilingues, signée en 2009. Elle s'est concrétisée avec l'ouverture avec succès de nouveaux sites bilingues,
- Les assises de la culture occitane au mois de septembre 2011, à Toulouse.

Le 31 mars 2012 doit se dérouler à Toulouse une manifestation pour la langue et la culture occitane à l'appel de nombreuses associations.

L'objectif est aujourd'hui de franchir une étape et de permettre en France, conformément aux textes internationaux reconnaissant à toute personne le droit à pratiquer une langue régionale, de connaître les cultures qu'elles véhiculent et de participer à leur transmission :

- en encourageant la visibilité de la langue et de la culture occitane dans les médias,
- en encourageant la création littéraire, théâtrale, musicale et cinématographique en langue d'Oc,
- en développant les enseignements de l'occitan et en occitan pour une politique d'offre généralisée,
- enfin, en développant la présence de l'occitan dans la vie publique (signalisation, usage de la langue).

En conséquence, la communauté urbaine du Grand Toulouse s'associe à l'appel « Anem Oc ! per la lenga occitana » et demande à l'État d'une loi de protection et de promotion des langues et cultures régionales de France, ainsi que les adaptations juridiques nécessaires, pour marquer leur reconnaissance et leur prise en compte dans la société d'aujourd'hui.